

**BORIS JOHNSON EST “FIER” DE LA DÉCLARATION
BALFOUR, VIEILLE DE 100 ANS**

Times of Israel, 30 Oct. 2017

Le ministre britannique des Affaires étrangères a défendu dimanche le rôle de son prédécesseur, il y a un siècle, qui a ouvert la voie à la création d’Israël. Il a indiqué que deux États souverains pour les Israéliens et les Palestiniens étaient la « seule solution viable » pour la paix.

Dans un texte publié dimanche par le quotidien The Telegraph, Boris Johnson a rappelé la position de Londres sur la question israélo-palestinienne, à l’approche du centième anniversaire de la Déclaration Balfour. Ce rappel de la position britannique intervient avant l’arrivée à Londres du Premier ministre Benjamin Netanyahu, qui vient célébrer l’anniversaire du 2 novembre.

Dans sa lettre publiée le 2 novembre 1917, Lord Balfour, prédécesseur de Johnson, appelait à « la création en Palestine d’un foyer national pour le peuple juif ». Cette initiative de Londres avait été une étape importante dans le processus qui allait conduire en 1948 à la proclamation de l’indépendance de l’État d’Israël.

Johnson a relevé « l'incontestable objectif moral » de la Déclaration Balfour, « donner à un peuple persécuté un foyer sûr ». S'il s'est dit « fier » de ce texte, « indispensable à la création d'une grande nation », il a estimé que la disposition du document appelant à protéger les intérêts des communautés existantes dans la Palestine historique « n'a pas été entièrement réalisé ».

« Je n'ai aucun doute que la seule solution viable au conflit ressemble à celle qui a été initialement mise sur le papier par un autre Britannique, Lord Peel, dans le rapport de la Commission royale sur la Palestine en 1937, c'est-à-dire la vision de deux États pour deux peuples », a écrit Johnson.

La position de la Grande-Bretagne est celle de « deux États indépendants et souverains » avec Jérusalem comme « capitale partagée », a rappelé Johnson. « Les frontières devraient être basées sur les lignes [d'armistice, ndlr] telles qu'elles étaient le 4 juin 1967 - veille de la guerre des Six Jours, avec des échanges de terres équitables, pour refléter les intérêts nationaux, sécuritaires et religieux des peuples israélien et palestinien », a détaillé le secrétaire au Foreign Office.

Un tel règlement devrait comporter des arrangements pour la sécurité d'Israël, a ajouté Johnson. Concernant les Palestiniens, il devrait « respecter leur souveraineté, assurer la liberté de mouvement et démontrer que l'occupation est terminée », a-t-il dit.

LA DÉCLARATION BALFOUR EST VALABLE SUR LE PLAN JURIDIQUE

JCPA, 4 avril, 2017

Au moment où nous célébrons le Centenaire de la Déclaration Balfour de 1917, reconnaissant le droit du peuple juif à sa patrie nationale en Palestine, une campagne, orchestrée par la Ligue arabe et la direction palestinienne, tente de remettre en question la véracité juridique de cette Déclaration historique.

Cette campagne mensongère est utilisée par la direction palestinienne pour manipuler la communauté internationale. Elle tente de mettre en doute et de saper les fondements des droits historiques et juridiques des Juifs dans la région.

Malheureusement, et complètement en contradiction avec l'Histoire et le Droit international, cette campagne semble recevoir le soutien de plusieurs pays. Lors d'un sommet de la Ligue arabe réuni en septembre 2016 à Nouakchott, en Mauritanie, l'Autorité palestinienne a appelé « à poursuivre en justice la Grande-Bretagne pour avoir offert aux Juifs la Déclaration Balfour qui est en réalité un crime commis contre la nation arabe. »

Mahmoud Abbas a déclaré sur ce sujet devant l'Assemblée générale des Nations-Unies du 22 septembre 2016 : « 100 ans se sont écoulés depuis la fameuse Déclaration Balfour sans que le monde ne réagisse vraiment. La Grande-Bretagne a donné, sans aucun droit, ni autorité, et ni consentement de quiconque, la terre de Palestine à un autre peuple. »

Abbas est allé jusqu'à demander formellement des excuses du Royaume-Uni. En octobre 2016, le « Palestinien Return Center » (PRC), une ONG reconnue par l'ONU, a organisé un séminaire public au sein de la Chambre des Lords. Ce groupe basé à Londres a condamné la Déclaration Balfour en réitérant l'appel à des excuses britanniques.

En réponse à ce séminaire palestinien, le JCPA-CAPE de Jérusalem avait réuni une conférence internationale à Londres et à Jérusalem en présence d'historiens, d'experts de Droit international, et de parlementaires britanniques.

L'ambassadeur Dore Gold, président du JCPA-CAPE de Jérusalem, avait déclaré que la Grande-Bretagne devait être fière du rôle qu'elle avait joué dans la création d'un Etat juif indépendant. Il a révélé que l'ONG d'extrême gauche anglaise « qui avait lancé cette campagne à Londres n'était qu'une filiale du Hamas. » Gold a souligné que la propagande du Hamas et de l'Autorité palestinienne contre la Déclaration Balfour faisait partie d'une campagne politique mensongère contre Israël.

Il s'agit d'une suite logique de l'intransigeance des Palestiniens à reconnaître les droits du peuple juif à son propre Etat-Nation. D'autant plus que le Hamas est une organisation terroriste reconnue comme telle par la communauté européenne. Plus grave encore, cette organisation aide Daesh dans la péninsule du Sinaï au moment où l'Europe entière livre bataille contre le terrorisme de l'Etat islamique. Cette campagne palestinienne mensongère a donné lieu à un certain nombre de questions quant à la véracité juridique de la Déclaration Balfour et la validité de son statut aujourd'hui dans le contexte du conflit israélo-palestinien.

Pour mieux comprendre les enjeux de la Déclaration Balfour, et pour répondre à la question fondamentale de savoir si ce document est juridiquement contraignant, rappelons les points suivants précisant le statut juridique international de ce document :

La législation et la pratique internationale ont toujours reconnu et accepté les déclarations unilatérales émis officiellement, et considérées contraignantes dans la mesure où le gouvernement est concerné.

Cette pratique a récemment été codifiée par la Commission du Droit

international dans ses « Principes directeurs applicables aux déclarations unilatérales des États susceptibles de créer des obligations juridiques. »

Cette commission a cité plusieurs exemples de déclarations unilatérales émises au fil des ans par les chefs de gouvernements et ministres comme indicatifs de l'intention de leurs auteurs de s'engager sur le plan international. La Commission du Droit international a donc déterminé que ces déclarations publiques créent des obligations légales qui sont à respecter par les autres États.

L'effet juridique d'une déclaration est déterminé par son contenu, par les circonstances dans lesquelles elle a été faite, et les réactions qu'elle a suscitées. Les circonstances historiques prévalent en 1917, l'intention claire de la Grande-Bretagne d'établir un foyer national pour les Juifs en Palestine sont autant de signes que cette dite Déclaration devrait être considérée comme contraignante. Le 28 Mars 1921, Le ministre chargé des affaires des Colonies britanniques, Winston Churchill, avait répondu à une contestation de la Déclaration Balfour par un ancien maire de Jérusalem, Mousa Kazim el Hussein. Churchill avait notamment dit : « Notre position dans ce pays est basée sur les événements de la guerre. Ils ont été ratifiés par les traités signés par les puissances victorieuses. Je pensais, à l'écoute de vos déclarations, qu'il semblait que les Arabes de Palestine avaient gagné la guerre en renversant le gouvernement turc. C'est l'inverse de la réalité des faits. Ce sont bien les armées de la Grande-Bretagne qui ont libéré ces régions. »

Une déclaration unilatérale n'est valable juridiquement sur le plan international qu'à la condition qu'elle soit prononcée par l'autorité investie du pouvoir. En vertu de leurs fonctions, les chefs d'État, chefs de gouvernement et ministres des Affaires étrangères sont donc compétents pour formuler de telles déclarations. En tant que telle, la Déclaration Balfour, délivrée par le ministre britannique des Affaires étrangères, représente clairement l'autorité formelle et officielle du gouvernement britannique. Elle a exprimé une intention très précise du gouvernement britannique quant au statut et à la gouvernance de la Palestine.

Les principes de la Commission du Droit international approuvent le caractère obligatoire de la déclaration unilatérale, une fois acceptée par les autres Etats. Depuis sa publication, la Déclaration Balfour a ensuite été incorporée par la communauté internationale en la liant aux traités internationaux. Du fait de l'aval des Etats de la Société des Nations, son caractère obligatoire est devenu d'autant plus évident. De même, ayant des obligations juridiques créées, une telle déclaration ne peut être arbitrairement révoquée.

Nous rappelons que la Déclaration Balfour a été mentionnée explicitement dans différents traités et notamment :

Dans la Déclaration de San Remo du 25 avril 1920, par les puissances alliées : la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et le Japon, ainsi que par les Etats-Unis comme observateur neutre, et le leadership juif en Palestine. La déclaration de San Remo a confirmé la promesse contenue dans la Déclaration Balfour concernant la création d'un foyer national juif en Palestine. Il a été aussi convenu d'inclure dans la Société des Nations le paragraphe suivant concernant le mandat britannique : « Le mandataire sera responsable de la mise en vigueur de la déclaration à l'origine faite le 8 Novembre 1917, par le gouvernement britannique, et adopté par les puissances alliées, en faveur de l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter préjudice aux droits civils et religieux des communautés non juives existant en Palestine, ni aux droits et au statut politique dont les Juifs jouissent dans tout autre pays. »

La Société des Nations a confié, le 24 juillet 1922, à la Grande-Bretagne les pouvoirs mandataires sur le territoire de la Palestine. Le Conseil de la Société des Nations, composé de la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et le Japon en tant que membres permanents, et la Belgique, le Brésil, la Grèce et l'Espagne en tant que membres non permanents, a déclaré dans le préambule : « Alors que les Principales Puissances alliées ont également convenu que le mandataire doit être responsable de la mise en vigueur de la déclaration faite le 8 novembre 1917, par le Gouvernement de Sa Majesté britannique, et adoptée par les dites Puissances, en

faveur de l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif ; étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte aux droits civils et religieux des communautés non juives existant en Palestine, ni aux droits et au statut politique dont les Juifs jouissent dans tout autre pays ; et considérant que la reconnaissance a ainsi été donnée à la connexion historique du peuple juif avec la Palestine et aux motifs de reconstituer leur foyer national dans ce pays. » Le Mandat a été approuvé par les 52 membres de la Société des Nations.

Dans la Charte de l'ONU, l'article 80 de la Charte des Nations Unies, souvent désigné comme la « clause de la Palestine », nous pouvons lire : « Rien dans le présent chapitre ne saurait interpréter ou modifier en aucune manière les droits quelconques d'aucun Etat ou d'aucun peuple ou les dispositions des instruments internationaux existants auxquels les membres des Nations Unies peuvent être parties. » Cet article a été rédigé à la suite de représentations par les dirigeants juifs lors de la conférence de San Francisco, afin de protéger à la fois les droits existants des Etats, ainsi que ceux de « tout peuple ou les dispositions des instruments internationaux existants auxquels les membres de l'Organisation des Nations-Unies peuvent être parties. »

À la lumière de ce qui précède, il n'y a absolument aucun doute que la Déclaration Balfour de 1917 a été un document juridiquement contraignant, dûment délivrée par le représentant autorisé du gouvernement britannique, véhiculant une intention claire en ce qui concerne les droits du peuple juif à un territoire de la Palestine, et par la suite accepté et adopté par la communauté internationale dans le cadre des traités internationaux.

CENTENAIRE DE LA DÉCLARATION

BALFOUR : THERESA MAY DÉTERMINÉE

Tribune Juive, 26 oct., 2017

Il ne s'agissait pas seulement d'une réponse définitive aux pressions de l'Autorité Palestinienne qui demandait l'annulation des cérémonies mais aussi d'une réponse à la décision du leader travailliste Jeremy Corbyn qui a annoncé qu'il ne s'y rendra pas malgré l'invitation qui lui a été faite par Jonathan Goldstein, président du Jewish Leadership Council. Pour Jonathan Goldstein, la décision de Jeremy Corbyn est « très regrettable car il a perdu une occasion de rehausser son image auprès de la communauté juive britannique ».

Le chef du Labour n'avait pas daigné non plus être présent à la réception donnée par les Amis d'Israël du Labour lors de la dernière convention du parti.

Le Hamas a par contre salué la décision « courageuse » de Jeremy Corbyn et tout comme Mahmoud Abbas, l'organisation terroriste a une nouvelle fois demandé à la Grande-Bretagne de « présenter des excuses au peuple palestinien pour cette déclaration et de lui verser des compensations financières!!

Les cérémonies marquant le centenaire de la Déclaration Balfour seront célébrées ensemble par la Grande-Bretagne et Israël, en présence de Theresa May et de Binyamin Netanyahou.

Avec beaucoup de courage, Theresa May a également déclaré: « ...La déclaration Balfour a été faite dans un monde où les puissances impériales se faisaient concurrence, lors de la 1ère Guerre mondiale et au crépuscule de l'empire ottoman. Dans ces circonstances, la création d'un patrie pour le peuple juif dans le pays avec lequel il a des liens historiques et religieux si puissants, a été un acte juste et moral, surtout après des siècles de persécutions ».

CENTENAIRE DE LA DÉCLARATION BALFOUR :

LES MENACES D'ABBAS

JCPA, 9 dec., 2017

Le Royaume Uni commémore officiellement le centenaire de la déclaration Balfour, une lettre ouverte du 2 novembre 1917 du ministre anglais des Affaires Etrangères à Lord Walter Rothschild dans laquelle « le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte aux droits civils et religieux des collectivités non juives existant en Palestine »

Abbas, président de l'Autorité Palestinienne à la onzième année de son mandat de quatre ans et qui vient d'être réélu à l'unanimité président du Fatah après avoir exilé ou réduit au silence toute opposition, veut commémorer, à sa façon, ce centenaire en proposant de poursuivre la Grande-Bretagne devant la Cour Pénale Internationale pour cette déclaration...

La déclaration Balfour, publiée en pleine Première Guerre mondiale et ses charniers, n'est pas un OVNI, elle s'articule avec les accords Hussein ben Ali/Mac Mahon, la déclaration Cambon et les accords Sykes/Picot qui tous envisagent la division de la région avec un Etat juif après la défaite envisagée de l'empire ottoman, allié au Reich allemand.

Les Anglo-français, souhaitant une révolte arabe derrière le front turc, engagent les négociations avec Hussein ben Ali (Sheriff de La Mecque et descendant du Prophète). L'accord avec Mac Mahon (Haut-Commissaire britannique en Egypte), stipule expressément[2] exclure du futur royaume arabe la Mésopotamie (actuel Irak) et la côte syrienne d'Alep à la Mer Morte, donc la Palestine. Hussein accepte et lance, le 10 juin 1916, la révolte arabe avec l'aide du colonel français Brémont et du colonel anglais Lawrence. La belle épopée loin du Lawrence de Peter O'Toole.

Avec, notamment, la création en 1915, au cœur de l'empire ottoman, du réseau d'espionnage NILI qui permettra aux Anglais de contourner les défenses turques du verrou de Gaza et prendre Beer Sheva[3], le mouvement sioniste devient un atout pour les alliés.

Ainsi, le 4 juin 1917, soit cinq mois avant la déclaration Balfour, Jules Cambon, secrétaire général du Quai d'Orsay, écrit à Nahum Sokolov, dirigeant sioniste : « ce serait faire œuvre de justice et de réparation que d'aider, par la protection des Puissances alliées, à la renaissance de la nationalité juive, sur cette terre d'où le peuple d'Israël fut chassé il y a tant de siècles... Le gouvernement français, qui est entré dans cette guerre pour défendre un peuple injustement attaqué, et qui continue la lutte pour assurer la victoire du droit sur la force, ne peut qu'éprouver de la sympathie pour votre cause, dont le triomphe est lié à celui des alliés. Je suis heureux de vous donner sous ce pli une telle assurance. » Les Anglais ont-ils craint de laisser ce terrain aux Français ? Abbas, lorsque l'idée lui est venue de poursuivre la déclaration Balfour en justice, est venu à Paris, en pleine agitation autour du Brexit, rencontrer François Hollande ; voulait-il l'assurer qu'il ne poursuivrait pas la France pour la déclaration Cambon ?

Parions qu'Abbas ne poursuivra pas non plus la Turquie pour la prise de Jérusalem par Selim 1er le 30 décembre 1516 ; les Ottomans ont occupé la Palestine jusqu'en 1917... Palestine : pourquoi ne pas poursuivre l'Italie, dont les ancêtres, les envahisseurs romains, avaient ainsi rebaptisé la Judée, mais il est vrai qu'à cette époque tous les habitants étaient Juifs.

Il ne poursuivra probablement pas non plus, la famille Hachémite pour le traité d'amitié et de coopération du 3 janvier 1919 entre Fayçal, fils d'Hussein ben Ali, et Weizmann ; traité soulignant qu'une collaboration étroite entre l'Etat arabe et la Palestine juive constituait « la condition la plus sûre pour la réalisation des aspirations nationales des deux parties ». Ni pour la lettre de Fayçal du 3 mars 1919 à Felix Frankfurter, membre de la Cour suprême des Etats-Unis et dirigeant de l'Organisation Sioniste Mondiale : « Les Arabes (...) considèrent le mouvement sioniste avec la plus profonde sympathie... Nous souhaitons de tout cœur aux Juifs un heureux retour dans leur foyer... Le mouvement juif est nationaliste et non impérialiste... Et il y a en Syrie assez de place pour tous les deux. Je pense très sincèrement que nous ne pouvons réussir qu'ensemble. » Ce traité recommandait encore l'application de la déclaration Balfour et de « toutes les mesures nécessaires pour encourager et stimuler l'immigration massive de Juifs en Palestine. » Il est vrai que Fayçal avait subordonné l'exécution du traité au respect des engagements britanniques et que la Syrie entière, notamment sa partie Est, était revenue aux Français qui l'avaient chassé, mais il avait reçu en échange la Mésopotamie que les Anglais s'étaient réservée...

Trop tard pour poursuivre Lawrence qui estimait en 1920 que « les succès du sionisme amèneraient fatalement, après un délai très bref, un relèvement du niveau de vie matériel des Arabes, et que cela aurait les conséquences les plus décisives pour l'avenir du monde arabe. »

De même pour Karl Marx qui, après une violente diatribe contre l'islam (islamophobie avérée), rappelle dans le Daily New York Tribune du 15 avril 1854 que les Juifs sont très largement en majorité à Jérusalem mais « victimes d'une oppression et d'une intolérance constantes de la part des musulmans, insultés par les Grecs, persécutés par les latins ? »[4]

Peut-être Abbas a-t-il espéré à Paris faire cacher la stèle de Mesha (roi de Moab au IX siècle avant) qui grava avoir vaincu les descendants d'Omri, roi d'Israël, elle est

encore exposée au musée du Louvre ; mais aucune chance de faire disparaître celle de Tel Dan sur laquelle un roi araméen, probablement Hazaël, célèbre sa victoire sur Yoram fils d'Ahab roi d'Israël et A'hazyahou fils de Yoram roi de la maison de David... Elles sont en désaccord avec les idées impérialistes d'Abbas (qui est aussi le nom du premier des Abbassides qui massacra ses prédécesseurs et fit donner un repas sur leurs cadavres...).

Pourquoi ne pas poursuivre tout simplement l'Histoire ? Avec l'UNESCO pour allié, ça pourrait marcher. Poursuivre la Grande-Bretagne est insuffisant : son mandat lui fut attribué par la Société Des Nations qui intégra la déclaration Balfour : il faut poursuivre la communauté internationale. Aujourd'hui l'ONU, qui a repris les résolutions de la défunte SDN et a reconnu l'Etat d'Israël. Il y a là, vraiment, matière à poursuivre l'ONU, malgré son incroyable complaisance avec lui !

Plus insupportable encore, Dieu lui-même attribue, dans le Coran, cette terre aux enfants d'Israël dans les sourates V, VII et XVII[5], nonobstant le fait qu'une terre ayant été musulmane doit le redevenir comme l'Espagne, le Portugal, les Balkans, le Languedoc, le Poitou, la vallée du Rhône et jusqu'à Sens. Le Coran décrit même le premier et le second Temples[6], ces Temples qui n'ont jamais existé selon l'Autorité Palestinienne d'aujourd'hui. Abbas devrait donc poursuivre Dieu et le Coran en justice.

Les dictateurs qui oppriment leurs peuples n'ont jamais de scrupule et les Nations souvent les suivent. Gageons qu'au moins l'UNESCO suivra.

Pour conclure, poursuivre la déclaration Balfour est sûrement une manière de clamer, une nouvelle fois, vouloir une coexistence pacifique entre deux Etats pour deux peuples...

Actualité

L'UNRWA DÉCOUVRE UN TUNNEL DANS L'UNE DE SES ÉCOLES À GAZA

Times of Israel, 29 oct. 2017

Les responsables des Nations unies ont découvert un tunnel émanant d'une école de la bande de Gaza, gérée par l'agence de l'institution internationale pour les réfugiés palestiniens, l'UNRWA, a indiqué le site d'information Ynet en hébreu.

Depuis la découverte il y a deux semaines, l'UNRWA a fermé l'école et bouché l'ouverture du tunnel, selon l'article. L'agence a précisé que les activités scolaires avaient repris mercredi.

« L'existence d'un tunnel sous des locaux de l'UNRWA est inacceptable et place les enfants et les employés en grand danger », a dit l'agence dans un communiqué, qui ne précisait pas où menait le tunnel, ou qui aurait pu le construire.

L'UNRWA a informé le général de division de l'armée israélienne Yoav Mordechai, Coordinateur des activités gouvernementales dans les territoires (COGAT) de l'incident dès sa découverte et porté plainte auprès des autorités gazaouies pour la violation de la neutralité d'un local des Nations unies, selon Ynet.

LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION BALFOUR
isranet-publications
Communiqués Isranet, November 3, 2017
<https://www.isranet.org/communiqués-isranet/le-centieme-anniversaire-de-la-declaration-balfour/>

Danny Danon, ambassadeur israélien aux Nations unies a publié un communiqué pour manifester son indignation face à cette découverte.

« Encore un tunnel terroriste en dessous de la cour de récréation d'une école de l'UNRWA. C'est à cela que ressemble la gouvernance du Hamas, et c'est la preuve du double crime de guerre commis, alors que des tunnels terroristes sont construits pour attaquer des Israéliens, tandis que les enfants de Gaza servent de boucliers humains », a déclaré l'ambassadeur.

« Nous ne pouvons pas accepter une situation dans laquelle les écoles de l'UNRWA sont utilisées comme bases terroristes. Ce dangereux incident ne doit pas être ignoré et une supervision stricte est de mise, afin que les infrastructures de l'ONU ne soient pas utilisées pour protéger des terroristes », a-t-il poursuivi.

**CANADA : DES ÉTUDIANTS PRO-ISRAÉLIENS AURAIENT ÉTÉ EXCLUS
DE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE MCGILL**

Times of Israel, 27 oct., 2017

L'université McGill enquête sur des accusations portées par des groupes juifs et des étudiants pro-israéliens selon lesquelles trois étudiants se sont vu interdire de

siéger dans l'association étudiante de premier cycle parce qu'ils étaient trop pro-israéliens.

Lors d'une réunion de l'Assemblée générale de la Société des étudiants de McGill, ou SSMU, lundi, sept étudiants ont été élus au conseil d'administration. Mais trois autres personnes – l'une d'entre elles juive et un ancien membre du conseil, et toutes connues pour leurs positions pro-israéliennes – se sont vu refuser des sièges.

Furieux, les étudiants juifs et pro-israéliens ont quitté la réunion après le vote. Pour la première fois, le vote des sièges de la SSMU à l'assemblée a eu lieu individuellement pour chaque candidat, pas en tant que groupe.

« J'ai été empêché de participer au gouvernement étudiant à cause de mon identité juive et de mon affiliation avec des organisations juives », a déclaré Noah Lew, étudiant en troisième année en arts, sur sa page Facebook.

Bnai Brith Canada a organisé une pétition en ligne demandant que la principale et vice-chancelière de McGill, Suzanne Fortier, intervienne dans le dossier. La pétition a reçu 3 700 signatures, selon Bnai Brith.

Lew et Bnai Brith allèguent que derrière la tentative d'empêcher les étudiants pro-israéliens de participer au conseil de premier cycle de l'université de Montréal, il y a des groupes dans l'université qui soutiennent la campagne Boycott, Désinvestissement et Sanctions contre Israël. Un groupe, appelé Democratize SSMU, comprend Igor Sadikov, un étudiant qui a gagné en notoriété en février dernier pour son tweet « Punch a Zionist today » [Donner un coup de poing à un sioniste aujourd'hui].

LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION BALFOUR
isranet-publications
Communiqués Isranet, November 3, 2017
<https://www.isranet.org/communiqués-isranet/le-centieme-anniversaire-de-la-declaration-balfour/>

Le centre pour les Affaires israéliennes et juives a également critiqué le vote, mais à la différence de Bnai Brith, allègue que l'antisémitisme était également derrière ce vote. Dans une note adressée aux étudiants, Fortier a déclaré que « nous prenons ces questions très au sérieux, car il est essentiel que l'université McGill maintienne un environnement où différents points de vue et idées peuvent être exprimés et débattus dans le respect mutuel. »

Le président du SSMU, Muna Tojiboeva, semblait appuyer les allégations de Lew dans des commentaires au journal étudiant The McGill Tribune. « Je pense qu'il est très décevant que, en tant qu'école, nous votions contre un membre [Lew] seulement sur la base que les gens reconnaissent son nom de famille, et sur la base qu'il est juif », a déclaré Tojiboeva.

« Je pense qu'il est assez choquant qu'au 21e siècle une telle institution d'élite poursuive toujours dans ce [préjudice]. » En 2016, le conseil judiciaire de la SSMU a rejeté une requête du BDS.

AZNAVOUR HONORÉ EN ISRAËL POUR L'AIDE APPORTÉE PAR

SA FAMILLE À DES JUIFS DURANT LA SHOAH

27 oct., 2017

Charles Aznavour, légende de la chanson française croulant sous les honneurs, en a reçu de nouveaux jeudi à Jérusalem, célébrant l'aide apportée par sa famille à des Juifs et des Arméniens pendant la Seconde Guerre mondiale.

L'auteur de la Bohème a reçu à 93 ans des mains du président israélien Reuven Rivlin la médaille Raoul Wallenberg, décernée par le comité du même nom basé à New York.

Pendant trois ans, les Aznavour ont au péril de leur vie dissimulé des Juifs et des Arméniens dans leur modeste appartement parisien, selon le comité, qui tient son nom d'un diplomate suédois célébré pour avoir aidé des dizaines de milliers de Juifs à fuir la Hongrie pendant l'Holocauste.

« On peut lire dans le Talmud [texte central du judaïsme] que quiconque sauve une seule vie sauve le monde entier », a dit le président Rivlin, « vous et votre famille, cher Charles, avez sauvé beaucoup, beaucoup de monde pendant les jours très sombres de la Seconde Guerre mondiale dans la France occupée par les nazis ».

Rivlin n'a pas dissimulé le bonheur particulier de recevoir Charles Aznavour, parmi toutes les visites qui font son quotidien.

« Ma femme et moi nous nous sommes connus sur les chansons, les magnifiques chansons de Charles Aznavour », a-t-il dit assis aux côtés de l'artiste, tout de noir vêtu, de larges lunettes noires sur le visage.

« La Bohème était notre chanson », a-t-il ajouté. « J'en ai une autre pour vous, très spéciale », l'a interrompu l'auteur des Plaisirs démodés, provoquant les éclats de rire. « Nous recevons beaucoup de gens ici », a poursuivi le président, « mais aujourd'hui c'est vraiment une joie ».

« C'est ce qu'il m'a dit ce matin, en se réveillant », l'a plaisamment coupé sa femme à son tour. « Nous avons tant de choses en commun, les Juifs et les

LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION BALFOUR
isranet-publications
Communiqués Isranet, November 3, 2017
<https://www.isranet.org/communiqués-isranet/le-centieme-anniversaire-de-la-declaration-balfour/>

Arméniens, dans le malheur, dans le bonheur, dans le travail, dans la musique, dans les arts », a dit l'artiste, « j'ai un petit peu l'impression que je viens dans un coin de ma famille à moi parce que nous avons la même manière, aussi, de vivre et de manger et de boire ».

Charles Aznavour, en concert samedi à Tel-Aviv, a choisi de recevoir son prix en Israël en raison de ses « relations fortes avec le pays et avec le peuple Juif », selon la présidence israélienne.

Shabbat Shalom!

Le « Communiqué Isranet » est également disponible via courriel.

Invitez vos collègues, amis et votre parenté à visiter notre site web pour plus d'informations sur notre *Institut Canadien de Recherches sur le Judaïsme*. Pour vous joindre à notre liste de distribution, ou pour vous désabonner, visitez-nous au <http://www.isranet.org/>.

L'hebdomadaire « Communiqué Isranet » est un service d'ICRJ. Nous espérons qu'il vous sera utile et que vous encouragerez notre travail pédagogique en envoyant une contribution quelconque — déductible d'impôt — [s'il vous plaît envoyez une information chèque ou VISA / MasterCard pour ICRJ (voir page de couverture pour l'adresse)]. Tous les dons comprennent une adhésion-abonnement à notre revue trimestrielle imprimée respecté ISRAFAX, qui sera envoyée à votre domicile.

Le « Communiqué Isranet » tente de transmettre une grande variété d'opinions sur Israël, le Proche-Orient et le monde juif à des fins d'enseignement et de recherche. Les articles reproduits et documents expriment les opinions de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'*Institut Canadien de Recherches*

LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION BALFOUR
isranet-publications
Communiqués Isranet, November 3, 2017
<https://www.isranet.org/communiqués-isranet/le-centieme-anniversaire-de-la-declaration-balfour/>

sur le Judaïsme.